

Inscription à l'examen professionnel fédéral abrégé* 2024

Date de l'examen: Été | Automne 2024 selon l'annonce séparée des associations sportives compétentes
Lieu d'examen: Selon l'annonce séparée des associations sportives compétentes
Frais d'examen: CHF 1'000.00
Clôture inscription auprès l'association: 14.06.2024
Clôture inscription auprès de sportartenlehrer.ch: 28.06.2024 | digital ou par courrier

* Les personnes qui sont titulaires du brevet «entraîneuse de sport de compétition avec brevet fédéral / entraîneur de sport de compétition avec brevet fédéral», «entraîneuse diplômée de sport d'élite / entraîneur diplômé de sport d'élite», d'un diplôme universitaire de «professeure de sport diplômée / professeur de sport diplômé» (avec formation professionnelle pédagogique) ou d'un brevet fédéral au sens du règlement d'examen ch.7.12 sont dispensées des épreuves d'examen 2 et 3, pour autant qu'elles présentent une copie du diplôme correspondant lors de l'inscription.

Veuillez cocher

Par la présente, je m'inscris aux examens professionnels fédéraux pour professeures et professeurs d'une discipline sportive¹

Données personnelles

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Rue	<input type="text"/>	No.	<input type="text"/>
NPA	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Canton	<input type="text"/>
Portable	<input type="text"/>	Téléphone fixe	<input type="text"/>
E-Mail	<input type="text"/>		
Lieu d'origine	<input type="text"/>	Canton	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Numéro AVS	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>	Langue maternelle	<input type="text"/>
Langue d'examen désirée	<input type="text"/>		
Discipline sportive	<input type="text"/>		
Association sportive nationale	<input type="text"/>		

Formation professionnelle

Règlement d'examen ch. 3.31 a): Sont admis à l'examen les candidates / candidats qui sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'une maturité, d'un certificat d'une école de culture générale ou d'un titre équivalent.

Année	Diplôme Certificat	Remarques
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Formation de professeur (sport)

Règlement d'examen ch. 3.31 c) + d): Sont admis à l'examen les candidates / candidats qui sont titulaires de la plus haute reconnaissance J+S et/ou esa aux monitrices / moniteurs (formation continue 2) dans leur discipline ou d'une qualification au moins équivalente et qui ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation ou dans les disciplines non subventionnées par J+S et/ou esa, ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation.

Année	Formation J+S et/ou esa Formation association sportive	Remarques
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pratique professionnelle (sport)

Règlement d'examen ch. 3.31 b): Sont admis à l'examen les candidates / candidats qui peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 2 ans en tant que professeure / professeur ou monitrice active / moniteur actif dans l'orientation choisie et d'au moins 250 unités ou leçons enseignées au cours des 3 dernières années.

Genre de pratique professionnelle – saisonnière ou à l'année | nombre d'heures par semaine ou par année | employeurs des 3 dernières années. Fournir des informations précises avec l'adresse complète des employeurs.

Année saisonnier toute l'année

heures par semaine heures par année

Employeur

Année saisonnier toute l'année

heures par semaine heures par année

Employeur

Année saisonnier toute l'année

heures par semaine heures par année

Employeur

Formation de samaritain et/ou de secourisme

Règlement d'examen ch. 3.31 e): Sont admis à l'examen les candidates / candidats qui peuvent justifier dans l'orientation choisie d'une formation d'un niveau approprié dans le secteur sanitaire et/ou des premiers secours qui ne remonte pas à plus de 4 ans (Formations reconnues voir les directives).

Année	Formation Diplôme	Remarques
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Conditions d'annulation | Annexes | Signature

Les annexes mentionnées ci-dessous doivent toutes être jointes à la présente inscription

Veuillez cocher tout

- Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'annulation et de les accepter.
55 à 40 jours avant l'EP 25%, 39 à 20 jours avant l'EP 50%, 19 à 0 jours avant l'EP 75% des frais d'examen sont échus.
- Copie de la «formation professionnelle»
- Copie de la «formation de professeure/professeur (sport)»
- Copie de la «formation sanitaire et/ou de secourisme»
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'identité ou passeport)
- Version abrégé du curriculum vitae

Les candidates et candidats ont préalablement pris connaissance des directives et du règlement d'examen concernant l'examen professionnel fédéral de sportartenlehrer.ch.

Les directives, le règlement d'examen et d'autres fiches informatives sont disponibles au format PDF sur www.sportartenlehrer.ch dans la zone download.

Les délais sont à respecter strictement, faute de quoi la candidate et le candidat ne sera pas admis à l'examen professionnel.

Si vous avez des questions ou si quelque chose n'est pas clair, le secrétariat se fera un plaisir de vous aider.

Lieu et date

Signature

Candidate | Candidat

X

¹ Au cas où le nombre des candidates recommandées / candidats recommandés par les associations dépasserait les possibilités d'organisation d'une session de l'examen professionnel concerné, la décision d'admission à l'examen ou l'éventuelle inscription sur une liste d'attente sera prise de manière définitive par la commission d'examen de sportartenlehrer.ch (éventuellement après consultation des associations nationales concernées ou d'après une liste de priorité transmise par ces dernières).